



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ressources

Question écrite n° 91212

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur les modalités de prélèvement au profit des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Dans certains cas les prélèvements au titre du FNGIR sont calculés en fonction de données obsolètes ne prenant pas en compte les évolutions économiques survenues dans les territoires concernés. Aussi il lui demande s'il envisage de permettre un réexamen annuel du montant dû par les collectivités au titre du FNGIR.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91212

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8420

Question retirée le : 23 août 2016 (Fin de mandat)